

ASH

Le 22 avril 2016

LOGEMENT - HÉBERGEMENT

Dispositif hivernal : l'accompagnement social progresse en Ile-de-France

Pour la troisième année consécutive, la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) Ile-de-France ont mené, dans la nuit du 5 au 6 mars 2015, une enquête sur les personnes accueillies dans les structures d'hébergement franciliennes ouvertes pendant la période hivernale, hors accueil en hôtel (1), dans 84 structures différentes. L'objectif : « améliorer la connaissance de la typologie des publics accueillis dans le dispositif hivernal, de leur situation et des difficultés qu'ils rencontrent ». Les résultats de cette troisième vague, qui viennent d'être restitués, approfondissent et confirment essentiellement les constats des années précédentes sur la composition des ménages concernés, leur mode d'orientation, leur couverture maladie ou leur accompagnement social.

La majorité des 1 518 personnes interrogées (contre 1 636 en mars 2014) indique en effet qu'elles sont suivies par un travailleur social, soit 73,4 % des ménages (contre 72,6 % en 2014 et 67,3 % en 2013), « ce qui objective l'amélioration de l'accompagnement social proposé dans les centres hivernaux de la région », ce pourcentage étant meilleur à Paris (76,6 %) et en petite couronne (73,8 %, jusqu'à 88,5 % dans les Hauts-de-Seine) qu'en grande couronne (67,2 %). Mais même là, souligne l'étude mise en ligne par la DRIHL, « la part de ménages déclarant être suivis par un travailleur social est en forte progression (67,2 % contre 58,5 % et 56,9 % en 2013 et 2014) ». Les professionnels réfèrent le plus souvent pour le compte d'une association (40,8 %), mais aussi pour un service social départemental (18,6 %) ou un accueil de jour-espace solidarité insertion (13,4 %).

Plus d'un ménage sur cinq déclare pourtant ne disposer d'aucune couverture maladie (22,7 % contre 19,5 % en 2014). Par ailleurs, « 22,8 % per-

çoivent l'aide médicale de l'Etat [AME] et près d'un quart disposent d'une complémentaire (CMU-C ou autre) associée à la couverture de base (28,1 %) ». Comme l'année précédente, plus de la moitié des ménages enquêtés en 2015 ne bénéficient d'aucune ressource financière (51,2 % en moyenne, et même 56,8 % à Paris), les ressources perçues étant le plus souvent issues de minima sociaux (19,4 %) ou de salaires (8,9 %). La majorité des ménages hébergés dispose d'une domiciliation administrative dans une association ou un centre communal d'action sociale (77,8 %), ce taux étant plus élevé à Paris (84 %) et en Seine-et-Marne (81,9 %).

Quant à la composition des ménages, il s'agit toujours, pour l'essentiel, de personnes seules (69,8 %), soit un taux « sensiblement en baisse par rapport à mars 2014 (76,2 %) », relève l'étude, tandis que les familles monoparentales représentent à peine plus de 10 % des personnes accueillies et les couples avec enfants 12 %.

■ Anne Simonot

(1) Disponible sur www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-des-etudes-hebergement-et-logement-est-a3766.html.